

	<h1>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES</h1>	<p>Comité Départemental 31 badminton</p>
---	---	--

Le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) se déroule suite aux étapes du Trophée Départemental Jeunes (TDJ). Seuls les joueurs ayant participé à au moins un TDJ peuvent se qualifier pour le CDJ (cf article 3).

Le titre de « Champion de Haute-Garonne » est attribué **au(x) vainqueur(x) des finales** des catégories **Poussins à Juniors** et pour chaque discipline : simple, double et mixte.

Article 1 – INSCRIPTIONS

Seuls sont admis à participer les joueurs licenciés FFBA D, pour la saison en cours, du département Haute Garonne (31), ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date du CDJ, et ayant participé à au moins une étape des TDJ. À l'issue de la dernière étape des TDJ, le comité 31 établira une liste de joueurs qualifiés et de remplaçants en simple, double et mixte.

Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : **poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors**. Il est possible de se surclasser dans la catégorie supérieure. Les **minibads** peuvent ainsi participer en Poussin.

L'inscription des joueurs doit être faite par les clubs. Les inscriptions devront être accompagnées du règlement des droits d'inscription : 11€ pour 1 tableau, 13€ pour 2 ou 3 tableaux.

Les joueurs qualifiés et forfaits après le tirage au sort sont remplacés selon une liste de remplaçants inscrits dans l'ordre du classement de référence.

Article 2 – ORGANISATION

2.1. Structure d'accueil :

La structure d'accueil doit fournir une plaquette/affiche et une feuille d'inscription au comité avant envoi. Les documents pourront être téléchargés sur le site de la structure d'accueil et le site du comité. **La mention** « Championnat Départemental Jeunes Haute-Garonne, *structure d'accueil* » doit figurer en titre de la première page.

2.2. Accompagnateurs :

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur**, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre

	<h1>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES</h1>	<p>Comité Départemental 31 badminton</p>
---	---	--

équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

Article 3 - QUALIFICATION DES JOUEURS

À l'issue de la dernière étape des TDJ, le comité 31 établira le classement TDJ de la saison et diffusera une liste de joueurs qualifiés et de remplaçants en simple, double et mixte.

3.1. En simple :

Les joueurs qui peuvent être qualifiés pour le CDJ sont déterminés par le classement TDJ suite aux différentes étapes selon les critères suivants :

- **Les 12 premiers** joueurs du classement Départemental
- **Les 4 premiers** joueurs du classement Promotion

Les joueurs sont pris dans leur ordre de classement, jusqu'à l'obtention du tableau complet soit 16 joueurs. Dans le cas où il y a moins de 12 joueurs dans le classement Départemental, des joueurs supplémentaires du classement Promotion pourront être intégrés dans le tableau.

3.2. En double et mixte :

En double et mixte, les paires vainqueurs et finalistes des tableaux joués lors des étapes sont qualifiés directement pour le CDJ. **Il y a 8 paires par discipline.** Dans le cas où il y a plus de 8 paires qualifiées grâce aux étapes TDJ, seuls les vainqueurs des étapes seront qualifiés directement.

Les tableaux sont ensuite complétés par le CPPH dans la discipline considérée, arrêté 3 semaines avant le Championnat. Les paires de double sont classées selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des deux partenaires. En cas d'égalité entre deux paires, c'est la paire la plus jeune à la somme des âges qui sera prise.

3.3. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

- ♣ **En simple, de poussin à juniors, 16 qualifiés** : Poules puis élimination directe.
- ♣ **Doubles et mixtes toutes catégories** : Élimination directe.

En cas de tableaux non complets, l'organisateur se réserve la possibilité de regrouper les joueurs ou paires en poule. **Pour tous les tableaux, les têtes de séries sont placées en fonction de la moyenne au CPPH.**

	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Comité Départemental 31 badminton
---	---	--------------------------------------

Article 4 - FORFAITS POUR LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

SIMPLE :

En cas de forfait, sera admis au Championnat, le joueur remplaçant le mieux classé du classement TDJ.

DOUBLE :

- La paire est complètement forfait : Sera admise la paire la mieux classée selon le classement TDJ où au CPPH si il n'y a pas d'autre pair.
- Un seul des deux partenaires est forfait : Dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

Après désignation des qualifiés par la Commission Jeunes du comité 31, tout joueur ayant déclaré forfait avant ou le jour de la compétition et qui n'aura pas justifié ce forfait dans les cinq jours qui suivent celle-ci, sera passible d'une suspension de toutes compétitions pendant deux mois. Seuls les joueurs initialement non qualifiés et repêchés moins d'une semaine avant la compétition pourront faire l'objet d'une dérogation.

Article 5 – RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours **suivants** par mail à l'adresse du comité 31. La Commission Départemental Jeunes statuera dans les 20 jours suivant.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.

	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Comité Départemental 31 badminton
---	---	--------------------------------------

Annexe 1 – CAHIER DES CHARGES

Le club organisateur :

- Elaborer l’affiche, plaquette et feuille d’inscription du CDJ
- Recevoir les inscriptions et les frais d’inscriptions (dont 3€/inscription sont reversés au comité)
- Avoir un gymnase 7 terrains avec gradins
- Tenir la table de marque durant le CDJ
- Organiser une buvette
- Avoir une trousse à pharmacie
- Faire la communication (site du club)

Le comité 31 :

- Rédiger le règlement et le faire connaître
- Etablir la liste des joueurs qualifiés pour le CDJ suite au dernier TDJ
- Envoyer les convocations
- Organiser les tableaux (avec le JA)
- Rémunérer le JA
- Rémunérer les arbitres
- Préparer les lots
- Faire la communication (clubs du 31, site et FB du comité 31)